

Délibération du Comité Syndical
Séance du 11 avril 2022

Délégués du Sivom : 27
Délégués en exercice
Concernant la
compétence
Présents : 15
Votants : 24

Détail des votes
Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en sous-
préfecture de Béthune le :
13/04/2022
Et publication du :
15/04/2022

Le Président

D. DELECOURT

L'an deux mil vingt-deux, le 11 avril, à 18 heures 30, le Comité Syndical du Sivom de l'Artois s'est réuni à la salle du comité syndical, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique DELECOURT, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux délégués le 04 avril 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte du Sivom le 04 avril 2022.

Présents : Messieurs DELECOURT Dominique, Président, TRACHE Bruno, DE CARRION Alain, GOUDSMETT Gilles, DEMULIER Jérôme, Vice-Présidents.

Messieurs BOULET Jean-Luc, WITKOWSKI Gérard (suppléant de Monsieur DRUMÉZ Philippe), DOUVRY Jean-Marie, HERBAUT Emmanuel, DUBOIS Mikaël, DEGUERRE Alain, CALLAUX Yves, WALLERAND Emmanuel.
Mesdames BRAEM Christel et MORIEUX Corinne.

Absents : Messieurs VYNCKE Didier, LEGRAND Jean-Michel, BOUTON Guillaume, COURTOIS Jean-Louis, BOSSART Steve, DUPONT Jean-Michel, MAENHOUT Roger, BAUDE Philippe, PAILLART David, ZBOINSKI Philippe, SENECHAL Hubert et VIVIER Ewa.

Procurations :

Monsieur VYNCKE Didier à Madame BRAEM Christel.
Monsieur BOSSART Steve à Monsieur GOUDSMETT Gilles.
Monsieur DUPONT Jean-Michel à Monsieur WITKOWSKI Gérard.
Madame VIVIER Ewa à Monsieur TRACHE Bruno.
Monsieur MAENHOUT Roger à Monsieur DELECOURT Dominique.
Monsieur BAUDE Philippe à Monsieur HERBAUT Emmanuel.
Monsieur PAILLART David à Monsieur DE CARRION Alain.
Monsieur ZBOINSKI Philippe à Monsieur CALLAUX Yves.
Monsieur SENECHAL Hubert à Monsieur DEMULIER Jérôme.

A été nommée secrétaire : Madame MORIEUX Corinne.

2022/04/N°2

Domaine d'Intervention : FINANCES

DECISION MODIFICATIVE N°1 APRES VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Considérant le vote du budget primitif en 2022 en séance du 21 mars 2022,

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée le montant total de la contribution 2022 à recouvrer, soit la somme de **2.897.167.08 €**.

Lors du vote du Budget primitif, les décisions des communes quant aux répartitions en contribution fiscalisée ou en participation budgétaire n'étaient pas connues. La totalité de la contribution syndicale a alors été imputée en contribution fiscalisée. Depuis, conformément aux décisions des conseils municipaux des communes-membres, il y a lieu de la modifier et de la répartir de la manière suivante :

- **786.377,96 €** en Participation budgétaire (article 74748)
- **2.110.789,12 €** en Contribution fiscalisée (article 73111).

Le président propose le transfert de crédit de **786.377,96 €** de l'article 73111 « Contributions syndicales fiscalisées » à l'article 74748 « Participation des communes ».

Recettes de fonctionnement :

- Article 73111 : Contributions syndicales **- 786.377,96 €**

Dont la répartition fonctionnelle est la suivante :

Article 73111	Service	Montant
Fonction		
020/01	Administration	-59 766,84 €
020/011	Service technique	-128 372,49 €
253/04	Prévention routière	-5 682,70 €
33/05	Prêt de matériel	-21 142,93 €
422/041	Animation	-44 802,39 €
522/160	Relais petite enfance	-32 082,10 €
814/10	Eclairage public	-91 879,78 €
820/112	Urbanisme	-34 585,56 €
823/111	Service espaces verts	-337 527,50 €
824/120	Commissariat	-19 124,45 €
90/141	Mission Locale	-567,81 €
90/145	Maison orientation insertion	-10 843,41 €
Total		-786 377,96 €

Recettes de fonctionnement :

- Article 74748 : Participation des Communes **+ 786.377,96 €**

Dont la répartition fonctionnelle est la suivante :

Article 74748	Service	Montant
Fonction		
020/01	Administration	+59 766,84 €
020/011	Service technique	+128 372,49 €
253/04	Prévention routière	+5 682,70 €
33/05	Prêt de matériel	+21 142,93 €
422/041	Animation	+44 802,39 €
522/160	Relais petite enfance	+32 082,10 €
814/10	Eclairage public	+91 879,78 €
820/112	Urbanisme	+34 585,56 €
823/111	Service espaces verts	+337 527,50 €
824/120	Commissariat	+19 124,45 €
90/141	Mission Locale	+567,81 €
90/145	Maison orientation insertion	+10 843,41 €
Total		+786 377,96 €

La section de fonctionnement demeure équilibrée en dépenses et en recettes à la somme de **4.374.861,83 €**.

La section d'investissement ne subit aucune modification et demeure équilibrée en dépenses et en recettes à la somme de **635.851.13 €**.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte les modifications de crédits suivantes, telles que présentées ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit
Au registre suivent les signatures

REÇU LE 13 AVR. 2022



Le Président

 B. DELECOURT

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services.
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Lille.